

# Syndicat d'Initiative

du canton de

## Noyers sur Serein

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2014/2015

#### **Article 1 : RÉSERVATION DE LA VISITE GUIDÉE**

La visite est considérée comme réservée à réception de ce formulaire par le Syndicat d'Initiative, dûment rempli et signé par le client (signifiant ainsi la pleine et entière acceptation des présentes CGV par le client).

#### **Article 2 : PAIEMENT DE LA VISITE GUIDÉE**

Sauf accord préalable, le paiement de la visite se fait sur place, juste avant la visite soit en espèces, soit par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative du Canton de Noyers.

#### **Article 3 : DÉLAI D'ANNULATION**

Toute visite réservée, peut être annulée au plus tard 72 heures (week-ends et jours fériés exclus) à l'avance par télécopie, E-Mail ou courrier (lettre recommandée avec accusé de réception). La visite serait alors intégralement remboursée. Passé ce délai, la visite est due intégralement par le client.

#### **Article 4 : NOMBRE DE PERSONNES**

Selon la disponibilité de nos guides, il se peut que, au-delà de 30 personnes, le groupe soit divisé en deux groupes de parts égales ; cette décision incombant à notre seule initiative.

#### **Article 5 : TARIF**

Le tarif TTC de la visite guidée est le suivant :

- Groupe de 5 à 10 personnes : 6.50 € par personne
- Groupe de 11 à 20 personnes : 6 € par personne
- Groupe de 21 à 30 personnes et plus : 5.50 € par personne
- La visite est gratuite pour les enfants de moins de 11 ans ; à partir de cet âge, le tarif adulte est appliqué.

Si un groupe comporte plus de 30 personnes, nous pouvons être amenés à le diviser en deux groupes de parts égales, la facturation se faisant alors individuellement pour chaque sous-groupe.

*(Ex : si un groupe comporte 40 personnes, il sera divisé en 2 groupes de 20 personnes. Le montant facturé au client sera alors :  $2 \times (20 \times 6) = 240$  €)*



Salle des Arcades - Place de l'Hôtel de Ville  
89310 Noyers sur Serein  
Tél. /Fax : 03 86 82 66 06  
Siret : 432 297 000 000 15  
<http://www.noyers-et-tourisme.com>  
E-mail : [si-noyers@wanadoo.fr](mailto:si-noyers@wanadoo.fr)



**Article 6 : ANNULATION DE LA PART DU SYNDICAT D'INITIATIVE**

Si une visite payée d'avance venait à être annulée par le Syndicat d'Initiative du Canton de Noyers (absence du guide), la visite serait intégralement remboursée au client.

**Article 7 : VALIDATION DE LA RÉSERVATION**

Toute visite guidée ne sera définitivement réservée qu'à réception :

- **d'une part, d'une caution d'un montant de 30€ (chèque ou espèces)**
- **d'autre part, du contrat de confirmation de visite guidée dûment daté et signé par le client réservataire**

Je soussigné(e), ....., certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus mentionnées et les accepter.

Fait à .....,  
Le .....,  
Nom et prénom :  
.....

Cachet et signature :